



**AVIS DE COURSE TYPE  
DERIVEURS - 2009-2012**

Championnat de Ligue des Pays de la Loire OPTIMIST

04 mars 2012

Lac de Maine Angers

Autorité Organisatrice : NDC Voile Angers

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Optimist
- 3.2. Les bateaux admissibles **doivent se pré inscrire** en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à [ndcvoileangers@wanadoo.fr](mailto:ndcvoileangers@wanadoo.fr) ou par courrier accompagné des frais d'inscription requis, à NDC Voile au plus tard le **2 mars 2012**
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 5€ par coureur

## 5. PROGRAMME

### 5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : 04/02/2012 de 9h à 10h

### 5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
04/02/2012	10h30	Optimist

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont affichées selon la prescription fédérale lors de la confirmation des inscriptions le 04 mars 2012.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type construit

## 8. SYSTEME DE PENALITE

la règle 44.1 n'est pas modifiée.

## 9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de :2

9.2. le système de classement utilisé est autre que le Système de Points a Minima de l'Annexe A des règles de l'ISAF.

## 10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :/

## 12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

NDC Voile Angers

02 41 73 83 00

[ndcvoileangers@wanadoo.fr](mailto:ndcvoileangers@wanadoo.fr)

*RAPPEL/ LA CIRCULATION AUTOMOBILE EST INTERDITE SUR LE PARC DE LOISIRS; IL EST DONC DEMANDE DE DEPOSER LE MATERIEL DE NAVIGATION ET DE RESSORTIR SE GARER SUR LES PARKINGS EXTERIEURS.*

*LE LAC DE MAINE EST UN PLAN D'EAU MUNICIPAL INTERDIT A LA NAVIGATION DES EMBARCATIONS A MOTEUR. SEULS LES ENTRAINEURS ACCREDITES PAR LE CLUB ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION SPORTIVE ET ACCEPTANT DE PARTICIPER A LA SECURITE SONT AUTORISES SUR L'EAU.*